



Dénonciation calomnieuse aux services sociaux

Par vama190, le 30/11/2013 à 15:46

Bonjour,

tout est dans le sujet, cette semaine en cherchant mon courrier dans ma boîte aux lettres j'ai eu la surprise de trouver une lettre du Conseil Régional du pôle aide à la personne dont l'objet est "Evaluation suite à une information préoccupante" concernant mon fils âgé de 5 ans.

Dans ce courrier on m'informe que la loi impose une évaluation afin de pouvoir identifier si l'information nécessite la mise en oeuvre d'une aide ou d'une intervention pour résoudre une éventuelle difficulté ! Aujourd'hui j'ai effectivement reçu une lettre émanant d'une assistante sociale me proposant un rdv afin de discuter des difficultés rencontrées au sein de ma famille avec mon fils.

Le problème ?

Nous n'avons aucun soucis avec notre enfant à la maison !

En revanche nous subissons bien un harcèlement à l'école de la part de sa maîtresse qui souhaite le descolariser car il a des difficultés à s'intégrer et cela se traduit par de la violence envers les autres enfants. Mais cela est déjà pris en charge par des thérapeutes qui ont décelés un retard dans les relations de notre enfant en grand groupes. Suite à la pression de l'école nous avons même accepté un suivi par un sessad afin de prouver que le problème ne venait de notre éducation ! Nous avons également fait une demande d'Avs afin de soulager la maîtresse mais également et surtout dans le but d'aider notre fils à l'école.

Bref, ma question est que pouvons nous faire contre cette dénonciation? Pouvons nous avoir accès au dossier afin de savoir qui en est la cause ?

Avons nous un moyen de nous défendre et de porter plainte une fois que l'enquête aura prouvé que cette information était fautive ?

Car cela outre le fait que ça nous rend malade (je ne mange plus et je ne dors plus tellement je vis dans le stress et mon mari est pareil, nous mettons aussi un peu plus encore à l'écart des gens, car bien sûr que pour eux il n'y a pas de fumée sans feu.

Sans compter que l'on nous fait passer pour de mauvais parents, et que surtout cela ne va pas aider notre fils et encore moins sa sœur qui devra aller dans cette école.
Je vous remercie d'avance d'avoir pris le temps de me lire et j'espère que vous pourrez apporter des réponses à mes questions.

Par **moisse**, le **30/11/2013** à **17:37**

Bonjour,

Ne cherchez pas midi à 14 h, il ne s'agit pas d'une enquête pénale, mais sociale, certainement générée par un signalement de l'école.

Personne ne vous a accusé de mauvais traitements, mais votre enfant présente un problème manifeste de comportement et tout est possible, y compris des mauvais traitements, y compris des mauvais traitements que vous ne soupçonnez pas dans le milieu familial.

Par **vama190**, le **30/11/2013** à **19:35**

Je pense que la maîtresse nous connaît assez pour savoir que nous n'avons jamais maltraité notre enfant alors si on arrive à savoir si cela vient d'elle je ne vois pas pourquoi il faudrait rester sans réaction.

Ce genre d'accusation nous estimons que c'est suffisamment grave pour ne pas vouloir en rester là et attendre qu'elle trouve autre chose pour nous harceler.

Notre fils a un problème certes mais il est pris en charge.

Par **alterego**, le **30/11/2013** à **20:56**

Bonjour,

On vous connaît ou on vous connaît mal, il ne s'agit que d'une enquête sociale, une de plus peut-être, à laquelle vous avez tout intérêt à donner suite dans l'intérêt de votre enfant.

Ne réagissez pas comme si vous deviez être jugés, voire sanctionnés, là n'est pas le sujet.

Vous n'êtes pas davantage harcelés. N'employez pas ce mot à tort et à travers même la mode est de s'en gargariser.

Gardez-vous de juger l'institutrice tant que vous ne savez ce dont il ressort. Vous avez votre conscience pour vous, vous aimez votre enfant et faites tout pour lui, c'est la seule chose qui compte.

Cordialement

Par **vama190**, le **02/12/2013** à **13:17**

Comment pouvez vous me dire que nous ne subissons pas de harcèlement ?

Vous ne connaissez en rien ce que nous subissons et avons déjà subi pour vous permettre de me dire que j'utilise ce mot à tort et à travers !

Lorsqu'une enseignante vous prend quotidiennement à parti devant tout les autres parents pour vous dire à quel point votre enfant est mauvais et qu'il est temps de réagir, vous appelez cela comment ?

Lorsqu'elle vous demande d'assister à diverses réunions avec les différentes parties dont les thérapeutes de notre enfant afin de trouver des solutions et que le lendemain de ces réunions elle décide de faire autrement que ce pour quoi elle a été d'accord la veille vous réagiriez comment ?

Lorsqu'elle vous demande une Avs et qu'au moment où vous l'obtenez après avoir fait toutes les démarches que cela implique elle fini par vous faire envoyer un courrier de l'inspection académique pour vous dire qu'elle n'a jamais voulu d'avs mais la mise en place d'un sessad ? Mon fils se trouve dans une école où les enfants qui n'entre pas dans "les rails" sont mal vu et rejetés et c'est pour ça que je me bat car ce n'est pas le 1er.

On nous a clairement dit que si cela ne nous convenait pas nous n'avions qu'à changer d'école!

Oui j'ai ma conscience, et oui j'aime mon enfant et je fais et ferais toujours tout pour lui et c'est pour ça aussi que je ne laisserais jamais personne mettre notre éducation en doute et encore moins sous entendre que mon enfant est en danger sous mon toit !

D'autant plus que si cela provient bien de l'école, c'est un comble venant d'une directrice qui a réussi agripper mon enfant dans le cou et a lui laisser une marque de 1cm sur 5 soit disant accidentellement;

J'étais venu sur ce forum à la recherche d'une réponse juridique, à la place j'ai droit à une leçon de moral et un jugement sans fondement.

Par **alterego**, le **02/12/2013 à 13:58**

Bonjour,

Je vous ai seulement invité à "calmer le jeu" tant dans l'intérêt de votre enfant et celui de ses parents.

A vous lire, il semblerait que vous ne connaissiez pas la signification du harcèlement moral, ce qui ne nous interdit pas de vous comprendre et d'être compatissant.

Oui, mot harcèlement me dérange parce qu'annihilant en partie la pensée, il fait obstacle à ce qu'ensemble, le milieu scolaire et vous, oeuvriez au bien être de votre fils. Permettez-moi de penser qu'il a besoin des deux.

Ce n'est pas une réponse juridique que la situation réclame, mais rien ne vous empêche de consulter un avocat.

Je vous souhaite bien sincèrement que tout ce que vous pouvez souhaiter pour votre enfant et pour vous, bien évidemment, se réalise.

Cordialement

Par **Lag0**, le **02/12/2013 à 14:18**

Bonjour,

Je comprends votre réaction mais je tiens tout de même à rappeler ici les dernières affaires médiatisées (et celles passées sous silence) ou des enfants ont été maltraités au point d'entraîner leur mort sans que l'école n'ait fait le moindre signalement.

Peut-être que ces affaires ont fait prendre conscience à l'éducation nationale que c'est son devoir de signaler tout doute de mauvais traitement.

Vous en pâissez aujourd'hui, mais je ne pense pas qu'il faille condamner ce retournement de l'éducation nationale. Mieux vaut faire perdre quelques heures aux travailleurs sociaux qui vont étudier pour rien certains cas que de passer à côté de cas avérés de mauvais traitements.

Par **vama190**, le **02/12/2013 à 14:54**

Je comprends bien vos avis et les respecte, que l'éducation nationale estime que c'est son devoir de signaler tout mauvais traitement je le conçois parfaitement mais je ne le conçois pas dans notre cas car le sessad fait parti de l'éducation nationale et l'éducatrice qui suit mon fils passe une fois par semaine à notre domicile, elle voit en plus un après midi par semaine mon fils en groupe sans compter les thérapeutes du CMP qui le voient également une fois par semaine en groupe, tout cela l'institutrice de mon fils le sait d'autant plus qu'ils ont participé aux différentes réunions avec elle.

Ce courrier vient comme par hasard après que nous ayons signalé à l'enseignant référent le fait que la directrice c'est permise en notre nom de téléphoner au médecin de notre enfant pour obtenir un certificat médical qu'elle voulait joindre à un dossier, rien de dramatique si ce n'est qu'elle ait fait sans notre accord d'une part et surtout qu'elle est demandé au médecin de lui envoyer directement ce certificat à elle sans passer par nous et sans même que ce médecin ait pu avoir notre fils en face pour pouvoir faire ce dit certificat.

Alors oui, je suis d'accord, mieu vaut prévenir que guérir comme on dit, oui nous savons pertinamment que cette enquête ne donnera rien mais en attendant ça nous fait perdre du temps car nous devons être disponible pour rencontrer les travailleurs sociaux, ça leur fait perdre du temps car au lieu de pouvoir s'occuper de famille qui ont réellement besoin de leur aide ils vont perdre leur temps chez nous !

Et tout ça pourquoi ? Pour qu'une directrice d'école nous pousse encore et encore à descolariser notre fils qui fait "tâche" dans son école.

Si nous réagissons, peut être qu'elle comprendra enfin qu'elle va trop loin et qu'elle fait perdre son temps à tout le monde.

Peut être aussi qu'elle se rendra compte que quoi qu'elle fasse nous ne la laisserons plus faire n'importe quoi pour nuire à notre famille.

A l'heure actuelle nous ne sommes même pas sûrs de pouvoir trouver une assistante maternelle pour faire garder nos enfants le jour où je reprendrais mon emploi à temps plein tant elle nous fait passer pour des parents indignes qui laissent leur enfant faire n'importe quoi sans réagir.

Par **rudy93**, le **11/02/2014 à 09:17**

bonjour

j'ai commencé à lire un peu les réponses ...

Je ne donnerais qu'une vision digestive du problème .

Il y a de forte chance que votre fils soit allergique au Gluten et aux produits laitiers et animaux . Il arrive à les digérer certes, mais ça joue sur son humeur, bon cas d'hyperactivité et autres troubles psy proviennent d'une allergie au gluten

Ils ont raison c'est de votre faute , car vous n'aviez pas pensé à ça

Connaissez vous le crudivorisme ? ou Monsieur xxxxxx qui explique le rôle que peut jouer le gluten dans le comportement des personnes ?

Pour terminer, je me demandais , si vous aussi n'étiez pas un peu allergique aussi au gluten ?

Nous sommes des grand singes fait pour ne bouffer que des bananes, des fruits et des feuilles du type salades et épinards, et des graines à noyaux (amandes, noix, noisettes etc). Tout le reste ça passe, mais ça ne peu que nuire à notre mental et notre physique . 100% des gens atteints de maladies mentales et autres dépressions ... sont allergiques au gluten et aux produits animaux , ne parlons même pas du glutamate ou de l'aspartame et des autres ...

Ca c'était pour soigner le fond , maintenant pour la forme : Y a rien d'extraordinaire .

Contentez vous de suivre les recommandations et de faire part à la juridiction compétente du déroulement de l'enquête et des traumatismes que vous subissez . en AR

Mais vous ne me hoterez pas de l'idée qu'il serait temps pour vous et votre famille de " **vivre cru** "

[fluo]**Bonjour,**

Nous sommes ici sur un forum juridique. Merci de ne pas sortir autant que vous le faites de ce cadre.

Les personnes qui veulent des conseils nutritionnels trouveront certainement des forums mieux adaptés.

[/fluo]

Par **jibi7**, le **11/02/2014 à 10:16**

Bonjour

Je souscris aux réponses de lago (et même pourquoi pas a l'hypothese de rudy!) mais m'etonne que les intervenants sur place n'aient pas pris en compte certains aspects du probleme

" la directrice c'est permise en notre nom de téléphoner au médecin de notre enfant pour obtenir un certificat médical qu'elle voulait joindre à un dossier, rien de dramatique si ce n'est qu'elle ait fait sans notre accord d'une part et surtout qu'elle est demandé au médecin de lui envoyer directement ce certificat à elle sans passer par nous et sans même que ce médecin ait pu avoir notre fils en face pour pouvoir faire ce dit certificat. "

Si le médecin a fait ce certificat, cela pose un problème déontologique pour lui..

Mais qu'une directrice d'ecole ignore le secret médical et l'existence des medecins scolaires...me parait - si c'est confirmé- à signaler à l'inspection académique d'urgence !

Les problèmes d'éducation ne seront jamais réglés par police-justice .
une médiation psycho-pédagogique ferait peut être apparaître des explications (et solutions)
faisant ressortir que souvent un enfant "normal" à la maison ou en petit groupe devient un
"fauve" en plus grand groupe (l'agoraphobie n'est pas que pour les adultes!)
que le vécu des parents vis à vis de l'école ou de l'enseignant "transpire" au travers de
l'enfant
que les solutions ne seront jamais les mêmes à la campagne (pas de choix d'école surtout en
situation de conflit public) et en ville et selon les moyens matériels des familles (certaines
pédagogies adaptées nécessitant la scolarité privée , voire à mi-temps un certain temps..ne
sont toutes gratuites)
etc...

bon courage

Par rudy93, le 11/02/2014 à 10:55

C'est pas alcalinisant de s'inquiéter comme ça, Aujourd'hui vous avez un problème avec une
directrice zélée demain ce sera avec votre médecin qui va vous détecter un cancer ou autre .
Changer de nourriture et je met ma main à couper que dans moins de 3 semaines , vous ne
voudrez plus jamais entendre parler du gluten et des produits animaux ou transformés .
xxxxxxxxxxxxx c'est le nom d'un site assez intéressant, mais c'est aussi le début d'un dicton
: vivre cru ou mourir à petit feu . (que je viens d'inventer)

Ne vous cassez pas la tête . Y a pas de problème , y a que des solutions . et de toute façon
vous n'avez pas le choix .

[fluo] **Bonjour,**

***Nous sommes ici sur un forum juridique. Merci de ne pas sortir autant que vous le
faites de ce cadre.***

***Les personnes qui veulent des conseils nutritionnels trouveront certainement des
forums mieux adaptés.***

[/fluo]

Par rudy93, le 11/02/2014 à 13:22

je suis complètement ok avec vous MME ou M les modérateurs , je voulais juste aider cet
personne .

Je ne savais pas qu'un conseil d'ordre général, pouvait vous heurter .

J'ai cru que nous étions là, pour essayer d'aider les gens . Chacun à notre niveau .